

# « AMENDEMENT VISANT LA CRÉATION D’UN DISPOSITIF CONTRE LES ZONES BLANCHES DE L’ÉGALITÉ »

Cadre réservé à l’administration :

Commission :

N° ou nom du Programme ou du rapport :

## Groupes Printemps des Pays de la Loire et l’Ecologie Ensemble

SESSION DU 18 DÉCEMBRE 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGÉTAIRE

PRIORITÉ 4 : Territoires, efficacité et simplicité  
S200 : Accompagner les territoires

## **Exposé des motifs**

Les réductions budgétaires ont accentué les disparités entre les territoires, frappant particulièrement les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales. Ces zones, déjà fragilisées, voient se creuser les inégalités d'accès aux droits et aux services, créant des « zones blanches de l'égalité »

Les femmes des territoires ruraux sont surreprésentées parmi les populations précaires. Elles cumulent des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi, une exposition accrue à la précarité économique, et un isolement renforcé par un manque de mobilité, un recul des services publics et la présence réduite d'associations. Les violences sexistes et sexuelles y sont sous-déetectées, alors que près de 50 % des féminicides surviennent en milieu rural, alors qu'un tiers des Françaises y vivent. L'isolement, l'absence d'anonymat et l'éloignement des services publics aggravent encore leur vulnérabilité. (28/11/2025; Femmes et ruralité : Les CIDFF alertent sur une situation préoccupante)

Le CIDFF Loire-Atlantique, par exemple, a dû réduire ses permanences juridiques dans des zones éloignées (Châteaubriant, Ancenis, Blain), privant des femmes d'un accès essentiel à l'information sur leurs droits.

Le résultat : des territoires où les femmes victimes n'ont plus aucun recours. La présence associative devient alors cruciale pour lutter contre ces inégalités.

Dans cet amendement, nous proposons la mise en place d'un dispositif dédié à lutter contre ces « zones blanches de l'égalité », en garantissant l'accès aux droits pour toutes et en réduisant les inégalités territoriales.

Délibéré :

**A l'alinéa 3 - Agir en faveur de la santé dans et avec les acteurs des territoires, ajouter :**

**Création d'un dispositif contre les zones blanches de l'égalité**

En 2026, la Région lancera le dispositif « Stop zones blanches de l'égalité ». Il contribuera à réduire les inégalités territoriales qui touchent les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Son objectif principal est de garantir un accès équitable aux droits pour toutes en luttant contre le phénomène de non-recours aux droits qui prive de nombreuses personnes de protections et d'informations essentielles.

Le dispositif s'adressera directement aux associations locales, actrices clés de la lutte contre les inégalités sur le terrain. Ces structures, souvent en première ligne, se voient souvent confrontées à des difficultés financières qui limitent leur capacité à agir. « Stop zones blanches de l'égalité » permettra un soutien financier spécifique pour développer des actions de proximité, renforcer la prévention et la détection des violences sexistes et sexuelles, et améliorer l'accès aux services essentiels (mobilité, formation, emploi, santé, aide juridique et soutien psychologique).

**Pour financer ce dispositif, il est proposé d'affecter 250 000 € en crédits de paiement (CP) du budget dédié à l'égalité femmes-hommes nouvellement créé au titre du programme S105 : « S105 - Promouvoir l'égalité, le civisme et l'engagement »**

Pour les groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble



Lucie Etonno,  
Présidente du groupe  
L'Écologie Ensemble



Guillaume Garrot,  
Président du groupe  
Le Printemps des Pays de la Loire